



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Arrivée à la délibération n°5
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

ONTEX	Jacques CURTILLET
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et Travaux
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2020

Exécutoire le : 13 OCT. 2020

Affichée le : 13 OCT. 2020

Visée le : 12 OCT. 2020

### MARCHES PUBLICS

#### Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains – Lot 18 : Electricité / Courants Faibles – Avenant 03

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains, le gymnase dénommé « G4 ».

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 20 relatifs aux différents travaux pour un montant total de 4 675 774,19 € TTC. Le PPI de l'opération est de 5 836 695,60 €.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PATEY ARCHITECTES. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains (73), notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise LMC ELECTRICITE pour l'exécution des travaux du lot 18 (Electricité / Courants faibles). Le montant du marché est de 175 043,31 € HT.

#### Objet des avenants précédents :

**Avenant n° 01 :** Lors de la synthèse sur le contrôle d'accès du 05/09/19 et du 07/11/19 avec la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis des plus et des moins-values pour la modification des équipements des portes.  
Un devis n°GM01.19 a été établie le 18/11/2019 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 794,20 € HT.**

**Avenant n°02 :** A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour la suppression de la prestation Anti intrusion du marché. Le câblage étant déjà mis en œuvre sur le chantier, cette prestation n'est pas déduite dans le devis.  
Un devis n°GM.02.20 pour la suppression de l'Anti intrusion a été établi le 11/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de moins-value de 6 231,00 € HT.**

Lors des ajustements en phase chantier avec le plombier, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour fourniture et pose d'alimentations supplémentaires pour les besoins du CVC.

Un devis n°GM.03.20 pour les alimentations supplémentaires CVC a été établi le 11/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 154,00 € HT.**

Suite à la réunion sur le choix des matériaux, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour le remplacement des appareillages initialement prévus au marché par des appareillages de type IK10.

Un devis n°GM.04.20 pour l'appareillage de type IK10 a été établi le 18/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 729,25 € HT.**

#### Objet de l'avenant :

Suite à une erreur entre les documents de consultation (prestation non chiffrée par l'entreprise dans son DPGF bien que présente au CCTP), la Maîtrise d'Ouvrage demande la mise en place de la fibre optique.

Un devis n° GM07.20 pour la fibre optique a été établi le 10/09/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un montant de **plus-value de 2 346,00 € HT.**

Un devis n°GM06.20 pour les BAES supplémentaires a été établi le 10/09/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un montant de **plus-value de 710,00 € HT.**

L'ensemble de ces prestations représente une **plus-value de 3 056,00 € HT (3 667,20 € TTC)**.

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise LMC ELECTRICITE, d'un montant initial de **175 043,31€ HT (210 051,97 € TTC)** est donc porté à : **173 545,76€ HT (208 254,91 € TTC)** par le présent avenant, soit une baisse de **0,86 %** du montant initial du marché (tous avenants cumulés).

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 22 septembre 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 127-04AP – Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains (73).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**Marché n°2018-40**  
**relatif à la Construction d'un équipement sportif**  
**spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains**  
**(73)**

**LOT N°18**  
**Electricité/Courants faibles**

**AVENANT N°3**



**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Léprieux – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'entreprise LMC ELECTRICITE**, domicilié 3 Route de la Peysse, 73000 BARBERAZ,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de travaux relatif à la Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains (73), Grand Lac a confié à l'entreprise LMC ELECTRICITE, domicilié 3 Route de la Peysse, 73000 BARBERAZ, la réalisation des travaux dans le cadre du lot 18 – Electricité / Courants faibles pour un montant de 175 043,31 € HT (210 051,97 € TTC).

## **ARTICLE 2 – OBJET DES AVENANTS PRECEDENTS**

### **Avenant n°01 :**

Lors de la synthèse sur le contrôle d'accès du 05/09/19 et du 07/11/19 avec la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis des plus et des moins-values pour la modification des équipements des portes.

Un devis n°GM01.19 a été établie le 18/11/2019 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 794,20 € HT**.

### **Avenant n°02 :**

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour la suppression de la prestation Anti Intrusion du marché. Le câblage étant déjà mis en œuvre sur le chantier, cette prestation n'est pas déduite dans le devis.

Un devis n°GM.02.20 pour la suppression de l'Anti Intrusion a été établie le 11/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de moins-value de 6 231,00 € HT**.

Lors des ajustements en phase chantier avec le plombier, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour la fourniture et la pose d'alimentations supplémentaires pour les besoins du CVC.

Un devis n°GM.03.20 pour les alimentations supplémentaires CVC a été établie le 11/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 154,00 € HT**.

Suite à la réunion sur le choix des matériaux, il a été demandé à l'entreprise LMC ELECTRICITE de transmettre un devis pour le remplacement des appareillages initialement prévus au marché par des appareillages de type IK10.

Un devis n°GM.04.20 pour l'appareillage de type IK10 a été établie le 18/05/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 729,25 € HT**.

**L'ensemble de ces prestations représente une moins-value de 5 347,75 € HT (- 6 417,30 TTC).**

## **ARTICLE 3 – OBJET DE L'AVENANT**

Suite à une erreur entre les documents de consultation (prestation non chiffrée par l'entreprise dans son DPGF bien que présente au CCTP), la Maîtrise d'Ouvrage demande la mise en place de la fibre optique.

Un devis n°GM07.20 pour la fibre optique a été établi le 10/09/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 2 346,00 € HT**.

**- Devis n° GM06.20 BAES supplémentaires : Mise en place de 2 BAES supplémentaire (sortie réserve + cage d'escalier) pour répondre aux besoins de la Maîtrise d'Ouvrage.**

A la demande de la Maîtrise d'Ouvrage, 2 BAES supplémentaires ont été fournis et posés par l'entreprise LMC ELECTRICITE, une sortie réserve et une autre cage d'escalier.

Un devis n°GM06.20 pour les BAES supplémentaires a été établi le 10/09/2020 par l'entreprise LMC ELECTRICITE pour un **montant de plus-value de 710,00 € HT**.

**L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 3 056,00 € HT (3 667,20 TTC).**

#### **ARTICLE 4 – IMPACT FINANCIER**

Montant initial du marché	175 043,31 € HT	210 051,97 € TTC	
Avenant n°01	794,20 € HT	953,04 € TTC	+ 0,45 %
Avenant n°02	- 5 347,75 € HT	- 6 417,30 € TTC	- 3,06 %
Avenant n°03	3 056,00 € HT	3 667,20 € TTC	+ 1,74 %
Nouveau montant du marché	<b>173 545,76 € HT</b>	<b>208 254,91 € TTC</b>	<b>- 0,86 %</b>

Le cumul de l'ensemble des avenants représente donc une baisse de 0.86 % du montant initial du marché.

#### **ARTICLE 5 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Pour l'entreprise LMC ELECTRICITE,**

**Pour Grand Lac**

M./Mme  
Directeur de la société LMC ELECTRICITE

Yves MERCIER  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marloz à Aix-les-Bains - Lot 18 :  
Electricité / Courants Faibles - Avenant 03

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/10/2020

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 12/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3421 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20201006-d3421-DE

---

**Date de décision :** 06/10/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires